

Le 10 septembre 2018

Bulletin n° 033

PRENEZ-VOUS DES MÉDICAMENTS?

Bien des membres du STTP ou des personnes à leur charge prennent des médicaments d'entretien à long terme. Il s'agit de médicaments sur ordonnance qu'une personne prend de façon régulière pour traiter des problèmes de santé, comme un taux de cholestérol élevé, une tension artérielle élevée ou le diabète.

Le 26 septembre arrive à grands pas

Il se pourrait que le 26 septembre prochain, les conventions collectives des deux unités de négociation, urbaine et rurale, prennent fin. Si cela devait se produire, nous ne pouvons pas garantir que la protection de l'assurance-médicaments continuera de s'appliquer. Les membres seraient alors tenus de payer la totalité du prix des médicaments sur ordonnance.

Provision de trois mois

Si une personne à votre charge ou vous-même prenez des médicaments qui entrent dans la catégorie des médicaments d'entretien à long terme, vous devriez peut-être demander à votre médecin une prescription vous donnant droit à une provision de trois mois du ou des médicaments en question.

Allez chercher vos médicaments ce mois-ci à la pharmacie. S'il devait y avoir une grève ou un lock-out, vous aurez en main les médicaments dont vous avez besoin.

Nous espérons encore parvenir à une convention collective négociée, mais il vaut toujours mieux se préparer à toute éventualité.

Solidarité!



Nancy Beauchamp
Négociatrice en chef, Unité des FFRS



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef, Unité urbaine